

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 08/03/2018.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DORLENCOURT, Mmes HAMEL et POPY.

Excusé : M. DESTERNES.

Absents : MM. DEBARNOT et HERMANN.

Mme HAMEL a été élue secrétaire de séance.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL AGENT POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE ET L'A.P.C. :

Le Maire annonce que 27 candidatures ont été reçues suite à l'avis de publication de vacance d'emploi et fait part de son souhait d'associer prioritairement les adjoints à la sélection des postulants. Toutefois, dans un premier temps, les membres du Conseil intéressés sont invités à prendre connaissance des lettres de motivation et curriculum vitae, en mairie, et pourront participer à une présélection.

REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2018 :

Le Conseil Municipal décide de reconduire le taux de la redevance d'assainissement tel que fixé par délibération du 19/03/2013, soit :

- 0,70 € par m³ d'eau consommé.

OCTROI DE SUBVENTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide l'octroi de diverses subventions :

- A la **Coopérative scolaire de Saint-Plaisir** : 1375 €, pour l'organisation d'un voyage au Futuroscope avec les élèves de CE2, CM1 et CM2 ;
- A l'**Association d'aide à domicile Nord-Allier** : 473 €, en compensation partielle de résultats déficitaires ;
- A l'**Association intermédiaire Nord-Bocage** : 200 €, afin d'aider au maintien des services proposés ;
- A l'**Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bourbon** : 150 €, à titre de participation à l'organisation du Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers, prévu le 10 juin 2018 ;

- A la **Maison Familiale Rurale de Limoise et IFI 03** : 50 € à chaque établissement pour l'accueil en formation d'un élève de Franchesse.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS AU SICTOM DE CERILLY POUR UNE PARTIE DE SON TERRITOIRE :

Le Maire rappelle que, par délibération du 29 mars 2017, la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais a demandé son retrait du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis au 31 décembre 2017, et son adhésion concomitante, au 1^{er} janvier 2018, au SICTOM de Cérilly pour le territoire de la commune de Franchesse.

Cependant, en application de l'article L. 5224-27 du CGCT, cet EPCI doit obtenir un accord exprès, à la majorité qualifiée, de l'ensemble de ses communes membres. Le Maire invite donc les élus à délibérer en ce sens.

Suite à ces informations, et considérant que la Communauté de Communes est effectivement substituée à ses communes membres, au sein du SICTOM de Cérilly, **le Conseil municipal,**

- **AUTORISE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais au SICTOM de Cérilly pour la partie du territoire communautaire concernant la commune de Franchesse, l'adhésion étant opérée, pour le territoire de cette commune, à la date à laquelle le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis n'exercera plus ses compétences.

TRANSFERT AU SDE 03 DU CONTRAT D'ACHAT D'ELECTRICITE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le Maire fait part aux membres de la possibilité de confier la gestion du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03), lequel exerce déjà la compétence « Eclairage public. L'achat par le SDE 03 serait de nature à faciliter la mise en service et le contrôle des installations : vérification des puissances et des consommations, repérage des anomalies...

Le montant des achats sera répercuté sur la cotisation annuelle, offrant ainsi une prévisibilité budgétaire.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le transfert au SDE 03 du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat annuel d'entretien des espaces verts passé avec l'E.S.A.T. de Saint-Hilaire et s'engage à prévoir les crédits nécessaires, au budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.